

24 avril 2009

### ■ L'APCM et LES CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT CONFORTEES POUR ACCENTUER LE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

En marquant sa volonté d'agir pour revaloriser la valeur travail dans l'entreprise, l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et leur engagement dans la vie active, le président de la République a souligné et conforté l'engagement des entreprises artisanales et des chambres de métiers et de l'artisanat pour le développement de l'emploi des jeunes dans les entreprises artisanales. Les CMA sont prêtes à étudier très rapidement avec leurs partenaires l'accueil de 50 000 jeunes supplémentaires dans leurs centres de formation des apprentis, ce qui répondrait au besoin des entreprises artisanales.

Les mesures annoncées sont autant d'encouragement aux entreprises artisanales pour aller de l'avant et embaucher des jeunes en contrat d'apprentissage. Le rôle formateur de l'entreprise artisanale et de l'artisan est reconnu et valorisé.

Chaque année, 170 000 jeunes sont formés par des entreprises artisanales. 80 000 d'entre eux sont accueillis par les CFA (Centres de Formation des Apprentis) des Chambres de métiers et de l'artisanat qui proposent une offre de 600 formations donnant accès à quelques 510 activités artisanales. A l'issue de leur formation, 90 % des apprentis trouvent un emploi dans leur métier. Actuellement, un chef d'entreprise artisanale sur deux est issu de l'apprentissage.

---

#### Contact presse

Elisabeth de Dieuleveult : 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00 - [dieuleveult@apcm.fr](mailto:dieuleveult@apcm.fr)

Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM)

12 avenue Marceau - 75008 Paris

[www.artisanat.fr](http://www.artisanat.fr)